LA ABEILLE.

PARAISSANT TOUS LES JOURS, PAR

THOMAS BAYON,

IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

"Aussi longtemps que l'UNION soit conservée."

MERCREDI MATIN, 24 AVRIL 1833.

POUR GOUVERNEUR :

J. B. DAWSON.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 24 avril.

Le capitaine Hilton, de la goélette *Annette*, arrivée de Tampico en 10 jours, est venu à notre bureau ce matin à une heure et a eu la bonté de nous communiquer les détails suivants :

Les affaires politiques de ce pays sont maintenant tranquilles ; le général Santa-Anna a été nommé président et Gomez-Farias Vice-président, mais on pense généralement que Santa-Anna n'acceptera pas la présidence, attendu que les partisans de Bustamente lui reprochent d'avoir allumé la guerre civile dans la seule vue d'obtenir cette place.— Bustamente même une vie retirée à La Moneda, dans la ville de Mexico, et ne permet à personne de lui rendre visite. On disait que les Espagnols de ce pays commençaient à conspirer avec le parti de Bustamente contre le gouvernement actuel ; bien qu'une loi récente du Congrès expulse les Espagnols, presque tous ceux qui étaient à l'étranger sont rentrés. On pensait que le Congrès prendrait des mesures pour qu'il n'en restât aucun.—La plus grande harmonie règne entre les divers états.

La *corbeta* était attendue à Tampico vers la fin de mai. Tous les achats avaient été faits payables sur cet argent.

Le brick *Milton* et la goélette *Wetree* ont dû partir pour ce port le 10.

La malle d'hier nous a apporté des journaux de New-York du 5 avril et de Charleston du 8. En outre, quelques feuilles de Paris du 1er. au 3 novembre 1832.

Il est question d'établir des relations de commerce directes entre Rouen et New-York. L'*Evening-Post* de cette dernière ville dit qu'il a été lancé à Rouen un navire portant le nom de *Mississippa*, et qui est destiné à faire un commerce direct entre cette ville et les Etats-Unis. Ce navire, d'après le *Mercantile-Advertiser* est de 300 tonneaux et ne tirera pas plus de neuf à dix pieds d'eau ; de manière que les plus grandes sécheresses pourront seules interrompre sa navigation sur la Seine. On ajoute que l'on construit à Rouen plusieurs autres navires destinés au même genre de commerce et qui ne toucheront point au Hâvre.

Un journal de cette ville, le *Bulletin*, a publié hier une pièce vraiment curieuse, et dont nous croyons utile de donner ici quelques extraits. C'est un voyageur venu du nord par la malle poste, qui fait l'histoire des mille et un accidents qui embarrassent, suspendent ou arrêtent tout-à-fait la marche de cette malheureuse malle. Après avoir lu la communication du correspondant du *Bulletin*, il n'y a plus lieu d'être surpris des délais et des manquemens dont nous nous sommes ici ; mais il y a quelque sujet de s'exprimer sans ménagement contre une administration qui peut confier à de telles mains une des branches les plus importantes des relations commerciales.

Des voyages de la malle quotidienne de la Nile.-Orléans,

Par un témoin oculaire.

Comme il est devenu fashionable de *chroniquer* les mouvemens des personnages importants, je me propose de vous donner une courte exquisse des voyages de la malle *quotidienne* de la N.-Orléans ; on y trouvera qu'il est moins extraordinaire de la voir manquer quelquefois, qu'il ne le serait de ne la voir jamais arriver. Je suis parti d'Augusta (Géorgie), le 5 avril, en qualité de passager dans la malle-poste. Je ne dirai rien ici d'un postillon ivre qui conduisit ses chevaux dans un marais et les y enfonçant au point d'être arrêté pendant trois heures ; je ne dirai rien de la traverse d'une crique à la nage, avec le grand sac-aux-lettres exposé à l'eau, tandis qu'il eût été facile de le mettre dans un endroit où il eût pu être tenu sec ; je ne dirai rien non plus de cette misérable voiture dans laquelle les voyageurs s'abritent, eux et les journaux, avec un parapluie, rideaux tirés et portières fermées, comme il est arrivé—non, je ne dirai rien de tout cela, car la malle n'était que de dix heures en retard en arrivant à Columbus, dans la Géorgie et elle avait été menée superlativement bien, comparativement parlant.

Le mardi 9 avril, à 8 heures du matin, nous partîmes de Columbus (Géo.) dans la malle charrette, laquelle transporte et malles et passagers à Fort Mitchell, à l'Agence de la Crique. A onze heures, nous étions rendus là, c'est-à-dire à 10 ou 12 milles. Le soir, vers 7 heures, il arriva un postillon nommé Sherrill, ou à peu près, venant de la Nile.-Orléans mais sans la malle. Il était de son devoir de partir avec la malle le plus tôt possible, mais, ainsi que l'eût fait tout homme prudent, il préféra une bonne nuit de sommeil à l'inconvénient de se mettre en route de nuit.

Le mercredi 10, Sherrill se leva après le soleil. L'agent de la poste lui avait ordonné de partir de Fort Mitchell au point du jour ; mais on croit qu'il y a entre Sherrill et le traversier un arrangement par lequel le premier s'engage à retarder les voyageurs jusqu'après le déjeûner, de manière à faire gagner au second 50 cents par personne pour son cochon, son jambon, son cochon de lait et son lard. Quand le postillon se fut soigneusement *étoffé gratis*, ainsi qu'il nous le dit, il se mit en route, après toutefois avoir jeté là un des sacs de gazettes, sous prétexte que "la charge était trop grande ;" et cependant deux chevaux auraient mené bien facilement ce poids et celui de deux passagers. Sherrill prit la direction de son gîte, situé à environ 25 milles de là ; il y arriva le même jour vers les 2 heures de l'après-midi : et là s'arrêta pour cette journée la malle *quotidienne*! Cette nuit du mercredi le sac aux journaux coucha dans la grange.

Le jeudi 11. Au gîte de Sherrill il y avait trois postillons et douze ou quatorze chevaux. Sherrill, le mercredi et le jeudi, mangea et dormit, et joua du violon pour amuser ses chevaux. Rowland, l'un des autres postillons, fit une morale à Redvine, le troisième, parce qu'il passait ses momens de loisir à aller violer les tombeaux des pauvres Creeks, et arracher les dents aux indiens morts pour les vendre aux médecins. Je mentionne ceci pour faire voir à quelle sorte de misérables sont confiées les malles-postes des Etats-Unis. Jusqu'à 4 heures, ce jour là, Rowland ne fit autre chose que de panser ses chevaux. Redvine dormit et ronfla, et se raza et mangea. C'était une journée magnifique, et, les chemins étaient aussi beaux que d'ordinaire en cet endroit. Jeudi à 4 heures, après s'être reposés vingt-six heures, la malle *quotidienne* se remit en mouvement. Greenwood, un bon postillon, la prit aussitôt son arrivée et la conduisit à 12 milles de là, à son relai ; en quoi il fit son devoir. Jeudi soir, la malle *quotidienne* s'arrêta. Pendant la nuit il y eut une ondée, accompagnée de tonnerre et d'éclairs. La lune n'éclairait pas et le désert était plongé dans l'obscurité. Si c'est là une excuse pour arrêter pendant dix heures la malle *quotidienne*; soit.

Le vendredi 12, la malle *quotidienne* était partie au point du jour, les passagers ayant éveillé le postillon. Elle fut conduite ainsi jusqu'à 12 milles, et là nous vîmes pour la diriger, un individu nommé Landrum, qui non seulement était trop paresseux pour se nettoyer, mais même qui l'était trop pour monter dans la malle-charrette, ou pour dire à ses chevaux quand ils se couchaient : "levez-vous." Il nous avoua que ses chevaux n'avaient pas mangé depuis 12 heures. Comme il était tout-à-fait hors de la question qu'un tel postillon voulût lever, pour les mettre dans une voiture assez basse, des sacs de gazettes, Landrum laissa là tous les journaux apportés depuis peu par une autre malle, et partit sans n'en occuper. Au relai de Landrum, la grande malle quotidienne du nord, de Washington, de New-York et de la Nile.-Angleterre, était déposée depuis douze heures chez un bûcheron. Landrum partit vers 8 heures du matin, sans avoir déjeûné. A 10 heures, il commença à avoir faim et s'arrêta pour faire apprêter son déjeûner, car il n'y avait rien de prêt. Les passagers lui firent des remontrances. Mais Landrum s'entêta et persista. Pour la préparation du déjeûner et le déjeûner d'un postillon il fallut perdre deux heures pendant lesquelles la grande malle *quotidienne* de la Nile.-Orléans était arrêtée ; la malle *quotidienne*, faites-y bien attention, je vous prie. Enfin Landrum se traîna jusqu'à son relai, où il trouva un autre homme de la malle qui deux jours, était l'heure du dîner. La malle *quotidienne* s'arrêta toute quatre heures pour donner au postillon le temps de manger. Et alors un garçon actif extraordinaire mena à l'Longmetry. La dernière chose que j'ai vu de la malle, c'est quand nous nous rendîmes à la Mobile, dans une charrette ouverte à laquelle étaient embarrachés quatre chevaux si maigres que les carnivoreux n'en eussent pas mangé sans étouffer.

Ce qui précède est un rapport non embelli de la marche de l'importante malle de l'OncleSam à travers la nation Creek. Pour excuser ces retards extraordinaires on alléguera les grandes *pluies*, les *débordemens des rivières*, les *ponts emportés*, les *mauvaises routes*." Tout cela est vrai au fond, mais un contractant actif, des postillons actifs, n'eussent pas perdu un seul jour. Des voyageurs à cheval avaient deux jours d'avance sur la malle *quotidienne*, et des gens qui émigraient avec des nègres et des troupeaux avaient un jour d'avance. M. Forbes est celui qui a contracté pour le transport de la malle à travers la nation creek. Il reçoit une somme très considérable ; mais si la malle ne doit être transportée que dans les beaux temps, on peut le faire pour la moitié de l'argent qu'il touche. La vérité est qu'il est *trop bon enfant*, qu'il aime trop ses aises, et qu'il ne *pense* pas assez promptement pour le siècle dans lequel il vit. La moitié de ses postillons ne valent rien, ne sont pas à moitié civilisés, et sont tout-à-fait indignes de confiance. Ainsi conduite, il n'est pas étonnant que la malle *quotidienne* manque si souvent. Le directeur-général des postes, qui est obligé d'entendre les excuses, et à qui on peut en imposer de toutes les manières d'après la nature de la route par laquelle passe cette malle, n'est pas aussi coupable que les contractants. Les voyageurs, les journaux, et la mise à exécution avec rigueur des peines prononcées pour la perte des malles, ramèneront à leurs sens les contractants et les postillons. Cette malle est de plus d'importance qu'aucune autre de l'Union. C'est la principale communication entre les grandes villes du nord et la grande vallée du Mississipi ; elle devrait marcher jour et nuit, avec toute la vitesse possible ; et rien de ce que l'adresse de l'homme peut surmonter, ne devrait l'arrêter.

Des nouvelles de la Jamaïque en date du 14 mars font un tableau bien sinistre de la situation de cette île, depuis les données dispositions du gouvernement britannique. Les propriétés sont sans valeur, et la plupart des habitans parlent d'émigrer aux Etats-Unis.

REVUES ETRANGERES.

UNE VISITE A PEKIN.

Nous parvînmes aux faubourgs de Pékin par une belle journée de printemps ; néanmoins le vent soulevait avec force et chassait de tourbillons de poussière jaune qui ressemblait à une pluie d'or. Deux membres de la mission qui étaient venus à notre rencontre, nous dirent que cette poussière jaune provenait des étamines de fleurs de pins et sapins, qui croissent en abondance dans les environs de cette capitale de la Chine.

Le bruit, le tumulte et l'agitation d'une grande foule allant et venant, nous annoncèrent enfin l'image de la cité la plus peuplée de l'univers, et nous approchâmes bientôt des murs qui environnent Pékin, cette cité s'élève dans une plaine fertile, et forme un carré long, divisé en deux villes. Nous traversâmes de belles rues larges, claires, aérées au milieu des flots de marchands, paysans et d'ouvriers de toutes sortes, vêtus d'une façon bizarre, et attachant sur nous des regards de curiosité. Des barbiers, des cuisiniers, de chaudronniers se livraient à leurs travaux à la porte de leurs boutiques, et non loin de la tour du Sud, en passant au pied de la muraille rouge qui environne le palais impérial, dont l'élévation nous laissa voir que le toit de l'édifice, nous aperçumes des sentinelles assises et fumant tranquillement leur pipe. Les gens habillés dont ces gardes étaient revêtus, leur paresseuse attitude et leurs fusils rouillés, ne nous donnèrent pas de haute idée des soldats du fils sacré du ciel, de l'unique gouverneur de la terre, comme s'intitule modestement l'empereur de la Chine.

Dès que nous fûmes arrivés à l'hôtel de la mission, nous reçûmes plusieurs Chinois de distinction dont on nous avait annoncé la visite. La plupart tatouent des mandarins, ou officiers civils et militaires, et quelques uns dignités d'une sorte différentes, ils portaient un costume à peu près semblable. Ils étaient vêtus d'une longue robe à manches très amples ; cette robe était retenue par une ceinture de soie flottante, au milieu de laquelle brillait une bourse de perles fines. Leur tête était couverte d'un petit bonnet en forme d'entonnoir. Un de ces officiers avait et était communément nommé mandarin de cinquième classe. Il portait avec égalance une épée et un long couteau enfermés dans un étui d'écaille de tortue ; et en outre étoit pendant une bourse de soie qui contenait une tabatière. Son petit bonnet était orné d'une pierre d'iris et d'une plume de perroquet. Ces décorations sont la récompense des officiers qui se distinguent sur le champ de bataille, et les avaient été données à un mandarin par le feu empereur pour avoir sauvé dans une déroute le bagage de l'armée.

Les boutons de corail, de cristal et d'or, la substance, la dimension et la couleur de ces boutons qui ornent le chapeau, désignent le rang des officiers civils et militaires, car l'habit est généralement simple et uniforme. Un bouton d'or ou de corail désigne le général ; un bouton bleu d'azur, le colonel, et l'empereur lui-même se distingue de ses courtisans que par une grosse perle de grande valeur qui orne son chapeau. Indépendamment de ces boutons, les *phou tsou*, ou petits rubans carrés de satin cousus sur l'épaule, ont aussi des marques de distinction. Les *pou tsou* des officiers ou mandarins civils portent un oiseau brodé, et ceux des mandarins militaires une bête sauvage. Un officier de second rang porte un lion sur son *phou tsou*, et un mandarin civil du troisième rang un perroquet. On ne revêt les robes ornées de ces *pou tsou* que dans les présentations de cour et dans les fêtes solennelles.

Les vêtemens des Chinois sont, en général, une source d'énormes dépenses notamment pour les hommes. Les Manchous et les Chinois de tout rang doivent avoir un habillement pour chaque saison, et les individus qui exercent quelque charge publique ont trois costumes différens sans compter celui qu'ils revêtent dans les cérémonies de cour et dans les solennités religieuses. Les vêtemens des basses classes se font de calico et de nankin, et ceux des classes riches de satin ou de casimir. Le bleu, le violet et le noir sont les couleurs le plus généralement à la mode, et les femmes ont adopté plus particulièrement le rose, le jaune et le ponceau. Les caleçons des hommes sont de nankin ou de soie, et la plupart des Chinois portent des bottes d'étoffes pareilles ; mais les bottes des gens riches sont de satin noir. On porte aussi des souliers dont la semelle, ainsi que celle des bottes, est fort incommode, car elle est faite de papier mâché d'un pouce d'épaisseur. Les personnes de distinction portent des bonnets ovales de satin ponceau bordés de noir, et surmontés d'un glan d'or. La bordure de ces bonnets, ainsi que l'étoffe dont ils sont faits, varie suivant la saison ; en été ces bonnets sont de velours, et en hiver de martre zibeline. Les hommes des classes inférieures de la société portent dans la saison rigoureuse, des bonnets de peau de mouton.

Le costume des femmes ne diffère que peu du costume des hommes. Elles prennent un grand soin de leur chevelure, et se coiffent avec beaucoup de goût et d'élégance. Elles se couvrent très rarement la tête. Des fleurs artificielles, des magnifiques épingles d'or, des pierres précieuses et de riches papillons forment, avec leur teint ordinairement brûné, un contraste fort agréable.

Quoique les femmes ne soient pas au dépourvues d'agrémens, elles ne sont loin cependant de posséder la beauté des Géorgiennes ou des autres femmes de l'Asie. On trouve cependant à Pékin des femmes qui ont le teint de nos Européennes, sans l'aide d'aucune espèce de rouge ou de composition dont on en fait Chine un usage immodéré. Néanmoins leurs petits yeux bien que noirs et brillans, n'ont pas l'agréable et douce expression des grands yeux bleus des femmes d'Europe. Une chinoise ne passe pas belle que si elle a les yeux bridés, les lèvres légèrement gonflées, les cheveux lisses et d'un noir d'ébène, et si ses pieds sont d'une petitesse extrême. Ce dernier trait caractérise surtout la beauté. La dimension du pied détermine la valeur d'une fiancée. Pour atteindre cette perfection, dès qu'une fille est venue au monde, on lui serre les pieds avec des courroies le plus étroitement possible, puis on les emmaillote avec des bandages, de façon que les orteils ne peuvent pas atteindre leur croissance. Le pied d'une jeune fille, en y comprenant le talon, n'a pas ordinairement plus de cinq pouces de long. La chaussure des femmes rend cette difformité encore plus frappante. Le coude-pied est presque toujours d'une grosseur extrême, et ce défaut est habilement déguisé par des pantalons de satin ornés de franges ou de larges broderies. Cet usage, aussi stupide que barbare, fait que la démarche des femmes est tout à fait disgracieuse, et qu'elles semblent plutôt chanceler que marcher.

(*A continuer.*)

Décédé lundi 22 du courant, dans le bourg Duvergé, vis-à-vis la ville de la Nouvelle-Orléans, **PETER A. DEJARNATT**, ci-devant habitant de Franklin (Attakapas.)

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Amelia, Hutchinson, Philadelphie, S Thompson.
Brick Latona, Snow, Philadelphie, S Thompson.
Brick Ann et Leah; Goldsmith, Philadelphie, S Thompson
Goël. Lafayette, Williams, Tampico, A Baron.
Goël. Amaltea, Lopez, Tabasco, Capit.
Goël. Mexicana, Escell, Campêche, J W Zacharie & co.

ARRIVES.

Bateau de remorque Whale, avec la barque W. Shaw, les bricks Messenger et New-Hampshire, et la goël. Louisiana.
Brick Messenger, Morton, de Barton.
Barque Wm. Shaw, M'Kenzie, de Liverpool.
Brick New-Hampshire, de Dunkerque.
Goël. Louisiana, Rowland, de Brazoria.
Bac à vap. Hibernia, Shallcross, de Cincinnati.

☞ La goélette **LA FAYETTE**, partant régulièrement aujourd'hui pour Tampico. Les passagers sont priés de se trouver avant midi leurs effets à bord ; et pour retenir leur passage, chez

J. DUPART,
24 avril rue Royale, No. 102.

☞ La goélette **LA FAYETTE** entrera hier en relâche pour Tampico, les passagers tendent la bonne de se trouver, aussitôt après dit, au quai à bord, pour arranger le passage au cas de

J. DUPART,
25 dudit. rue Royale, No. 102.

[*Par autorité.*]

ACTE

Pour incorporer l'Eglise Catholique Romaine de St. Patrice.

SECT. 1. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*, Que Thomas Fitswilliam, Charles Dimond, James W. Byrne, Thomas M'Guire, M. F. Maher, John Byrne, John M'Cready, Joseph Lallande et Charles Byrne, et toute autre personne qui pourrait par la suite devenir locataire de bancs dans l'Eglise Catholique mentionnée dans cet acte, sont et demeurent par le présent constituées en un corps politique et incorporé, de fait et de droit, sous le nom et titre de "Congrégation de l'Eglise Catholique Romaine de St. Patrice:" la dite église sera bâtie dans le Fauxbourg Ste. Marie de la ville de la Nouvelle-Orléans, et en vertu de cet acte, eux et leurs successeurs jouiront du droit de succession perpétuelle, et sont par le présent rendus habiles à contracter, acheter, posséder toutes propriétés réelles et personnelles de quelque nature quelles puissent être, à recevoir des dons, à accepter tous legs ou héritages, et que les dits legs ou héritages seront appropriés de la manière suivante, savoir: à l'effet de continuer la construction et l'établissement de la dite Eglise de St. Patrice, de bâtir les maisons et leurs dépendances pour loger commodément les ministres, de fonder une école et de construire les edifices nécessaires, ainsi qu'un hospice avec toutes les bâtisses propres à recevoir, secourir et soulager telles personnes pauvres et malheureuses que la congrégation ou ses représentans croiront devoir admettre ; de plus un cimetiere, lequel sera sous la surveillance du conseil de ville, s'il est établi dans sa juridiction ; et s'il est établi hors de la juridiction du conseil de ville, il sera sous la surveillance du jury de police dans la paroisse dans laquelle il sera situé ; et que la dite congrégation pourra poursuivre et être poursuivie, attaquer et être attaquée, pour toutes affaires quelconque, dans toute cour de justice de cet Etat ou ailleurs.

SECT. 2. *Il est de plus décrété, &c.* Que les affaires temporelles de la dite congrégation, seront conduites par trois administrateurs deux desquels seront élus tous les ans par les Catholiques Romains locataires de bancs, et choisis parmi eux, chaque banc donnant droit à une voix. L'Evêque Catholique Romain de ce diocèse sera le troisieme administrateur, et dans le cas où l'évêque serait absent ou ne pourrait pas remplir les devoirs de son ministere, le principal prêtre en office, de la dite Eglise, le représentera et agira à sa place, comme administrateur pendant son absence, et dans le cas où chacun des deux administrateurs en particulier ou tous les deux en même tems, ne pourraient remplir leurs devoirs, soit par cause d'absence, mort ou démission, il sera du devoir de l'évêque ou de son représentant de convoquer sans délai une assemblée des locataires de bancs, à l'effet de remplir les places vacantes par une nouvelle élection, et la personne ou les personnes elues resteront en place jusqu'à la prochaine élection annuelle, qui se fera dans la dite Eglise le lundi de Pâques de chaque année ; et dans le cas où l'élection n'aurait pas pu se faire le lundi de Pâques, ainsi qu'il est pourvu, alors le dit Evêque ou son représentant sera tenu de notifier sans délai à la congrégation de se rassembler de nouveau dans le local de la dite église à l'effet de procéder à l'élection des administrateurs.

SECT. 3. *Il est de plus décrété, &c.* Que toute somme provenant de la location des bancs, ou de toute autre source, et qui devrait de droit être remise aux administrateurs, sera déposée dans une des banques de la ville de la Nouvelle-Orléans, et conservée au soutien des prêtres ou du clergé attachés à la dite église et autres établissemens, dont il est fait mention dans cet acte, ou a tout autre objet en vue par le dit acte ; les checks devront être signés par chacun des trois administrateurs, et un compte de toutes les sommes reçues et déboursées sera tenu et fourni aux locataires de bancs le lundi de Pâques de chaque année, jour de l'élection des administrateurs.

SECT. 4. *Il est de plus décrété, &c.* Que s'il arrivait qu'après la construction et l'achèvement des dits église, ecole, hospice, cimetiere, avec leurs dépendances, tous ces établissements fussent entièrement payés, alors et à dater de cette époque, toute somme qui resterait, après qu'on aura tirée celle qui sera jugée nécessaire pour entretenir d'une maniere convenable les dits établissemens, sera distribuée aux malheureux et indigens et reservée pour des œuvres charitables. Laquelle distribution, ou lesquelles aumônes se feront chaque année après que les administrateurs auront rendu leurs comptes.

SECT. 5. *Et il est de plus décrété, &c.* Que cet acte, sera en force, pendant vingt ans, à dater du jour de sa passation.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 26 mars 1833.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 25 COURANT.

ZAMPA
OU
LA FIANCEE DE MARBRE,

Nota. A la demande de plusieurs personnes M. Davis, a contracté avec la famille **RAVEL** un engagement pour quelques soirées, et pour faire connaître ces dernières qui n'ont pu avoir de loges les dimanches et jeudis, l'on donnera par extraordinaire, vendredi, 26 courant, un spectacle qui se composera de JOCKO, et divers exercices de la famille Ravel.

Nouvelle-Orléans, 23 avril 1833.

A une assemblée des souscripteurs au fond capital du Chemin-à-coulisses de Carrolton, tenue hier, les personnes suivantes ont été nommées Directeurs :

L. MILLAUDON.
M. LIZARDI.
J. KOHN.
P. LAIDLAW.
D. F. BURTHE.
THOS. DIXON.
H. G. SCHMIDT.

Et à une assemblée des Directeurs, tenue ce jour, Mr. D. F. Burthe a été unanimement élu Président.

LE président et les directeurs du Chemin-à-coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton sont par le présent notifiés, qu'en conformité de la 9ème. section de leur acte d'incorporation les livres de souscription seront ouverts de nouveau, le mercredi 24 de ce mois, au bureau de la Compagnie de la Banque et de Canal à la Nouvelle-Orléans, (jusqu'à nouvel ordre) et resteront ouverts depuis midi jusqu'à 3 heures de l'après-midi, durant l'espace de 10 jours suivans.

24 avril—

LUNDI, 29 courant, aura lieu l'élection d'un Secrétaire par le Président et les Directeurs de la Compagnie du Chemin-à-coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton. Les offres seront reçues par écrit, adressées au président, au bureau de la Compagnie d'Assurances de la Louisiane, encoignure du Camp et des Commune.

24 avril—5

A LOUER le 1er. mai, le magasin dans la rue Gravier, No. 24, s'adresser à

WILLIAM H. MORGAN,
24 avril rue du Camp, No. 30.

MACKEREL.—[illegible] No 2, landing and for sale by
April 2 LINCOLN & GREEN.

LES soussignés viennent de recevoir des Macintoches 88 caisses de TABAC, en feuilles de premier choix, chaque caisse contient 6 carottes de 10 livres, ou 12 carottes de 5 livres. Ils vendront en parti du tabac en totalité ou par caisse, aux consommateurs.

24 avril DU BERTRAND & LEGENDRE.

LES soussignés offrent à vendre la totalité de l'habitation Doussou, située au faubourg Declouet, destinée par sa position à servir de liaison aux faubourgs Montégut et Montreuil et à assurer les communications avec d'autres faubourgs projetés dans la partie inférieure.

Cette habitation contient environ mille terrains d'une grande dimension, sa profondeur est considérable, et sa situation telle, qu'elle est appelée à profiter des nouveaux établissemens déjà créés par l'industrie et de ceux qu'elle prépare.

Les offres seront reçues jusqu'au 30 avril courant. Si à cette époque aucun acheteur n'a traité pour la totalité, l'habitation sera divisée en lots et terrains et vendue à l'encan dans les 20 premiers jours de mai prochain.

S'adresser sur les lieux à L. Doussou, et en ville à

JH. SAUVINET,
J. B. LAPORTE,
24 av—4 rue de l'Hôpital, No. 124.

TRAITES sur France, à vendre par
24 av J. MAGER.

PLANCHES A VENDRE.—300 Planches de comté de Duchesse, 3600 dito petites, 1600 dito petites contesses, en déchargement du Wm. Shaak, et en vente chez

21 av-il THEOD. NICOLS & Co.

W. FADEUILHE, *Tapissier*, rue de Chartres, No. 137, et rue de la Douane, No. 13, a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de recevoir directement de Paris, un très-joli assortiment de Papier peint et Bordures ; en outre, on trouvera dans les dens magasins, des Ornements dorés, Franges et Gallons en soie, Matelats de toutes grandeurs, Chaises en grande variété, Plumes vives de première qualité, Etoffes de crin, Velours, Dutreck, 50 douz. Cartons pour chapeaux de dames, et en général tout autre objet que l'on tient dans un pareil établissement.

24 avril

A LOUER.—La partie supérieure de la maison rue St. Louis, No. 10, s'adresser à EVERITT,
24 av à la dite maison.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME FESSARD accoucheuse de Paris, a l'honneur de prévenir les dames qui voudront bien lui accorder leur confiance que sa demeure est maintenant rue St. Anne, No. 122, entre Bourbon et Dauphine. 24 av.

A VENDRE. 100 yards de pierres plates, s'adresser rue Ste. Anne, No. 86, à

JOSEPH M. FERNANDEZ.

De plus 30,000 Briques du Nord, pour carrelage.

24 avril

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, 23 av.il 1833.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 6858—*Jean Taye* contre *ses créanciers*.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers aut lieu en l'étude de M. Hugh Pédesclaux, notaire public, le lundi, 6 mai prochain, pour délibérer sur les affaires du débiteur insolvable, et qu'en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues. Par ordre de la cour.

24 av—3 F. BUISSON, grff.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister de Testamens.*—Samedi, 4 mai 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu Pierre François Zavier Camel, rue des Remparts No. 83, entre les rues Conti et Bienville, les meubles meublants et autres effets mobiliers, appartenant à la succession du défunt.

Plus : Une maison briquetée entre poteaux, faisant face à la rue du Bassin, ayant vingt-quatre pieds de long, composé de deux pièces principales, une galerie et deux cabinets, appartenant aussi à la dite succession.

Conditions de la vente : Comptant. La maison devra être enlevée et transportée immédiatement du terrain sur lequel elle est bâtie. Par ordre de la cour.

24 avril W. F. C. DUPLESSIS, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister de Testamens.*—Vendredi 24 mai 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Samuel Hart, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain formant l'encoignure nord des rues Bienville et Bourgogne, en cette ville mesurant soixante dix pieds de face à la première rue, sur 120 pieds de profondeur et face à la seconde (mesure française) ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, l'acquéreur s'obligeant à payer deux billets remis par le défunt aux premiers vendeurs de la dite propriété chacun de la somme de $3,416 66 2-3 c., le premier payable le 17 avril 1834, et l'autre le 17 avril 1835, et la balance payable en un billet endossé à satisfaction, payable à la susdite date du 17 avril 1835, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement

Par ordre de la cour,

24 avril W. F. DUPLESSIS, Rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Wm. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Louis Courtant contre Jh. Tétu.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par Chas. Gayarré, juge présidant de la cour de district, j'exposerai en vente vendredi, 24 mai prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, une négresse nommée Milly, saisie dans l'affaire ci-dessus.

24 avril DAUNOY,
marshal.

COUR DES PREUVES—Attendu W. J. Lewis a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir la saisie de ses effets de la succession vacante de W. Mc Mann, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

24 avril W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PONTONNIERS, une COMPAGNIE D'ARTILLERIE.

ATTENTION!

LA compagnie prendra les armes dimanche, 28 courant, à 6 heures précises du matin, armement complet, veste bleue et pantalon blanc.

Le rendez-vous est chez le capitaine, encoignure des rues Bourbon et Espagnole.

Par ordre

24 avril HENRY DUPRE, sergent-major.

LE BATAILLON D'ARTILLERIE.

SE réunira en habits bourgeois, dimanche, 28 du courant, à 9 heures et demie précises du matin, au Champ de Mars, pour procéder à l'élection des officiers qui manquent dans le dit bataillon, par suite de démissions.

24 avril L. GALLAY, maj r.

VOLTIGEURS D'ORLEANS—*ATTENTION!*

LA compagnie prendra ses armes dimanche prochain 28 du courant, en grande tenue, avec pharaé et pantalons blancs. On se réunira au lieu ordinaire de rassemblement, à 7 heures précises du matin.

Par ordre du capitaine.

23 av-il MONDELLI, 1er. sergent.

A LOUER.—Deux maisons neuves, situées sur le chemin à coulisses, l'une d'elles convenant à une famille nombreuse, l'autre propre à y établir un café. On les vendra à bon marché.

S'adresser à l'encoignure des rues St. Louis et de la Levée, No. 65.

23 avril—3 VVE. KOERNOT & Co.

IL a été conduit à la prison de la paroisse Jefferson une négresse nommée SERREBONNE, se disant appartenir à M. J. Wilson. Son maître est prié de la réclamer en se conformant à la loi.

VICTOR PICAUD, geolier.

23 avril—

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. GRIEL & Co.
23 avril encoignure des rues Condé et Dumaine

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE,—du Kentucky, de première qualité, à vendre par

FOSTER & HUTTON,
23 avril rue du Canal, No. 77

PORC messes et prime, mais que complète, aussi, quelques barils plats-côtés, épaules et têtes, à vendre par

FOSTER & HUTTON,
23 avril rue du Canal, No. 77

Vêtemens d'été à la mode.

W. C. NORRIS, rue de Chartres, No. 38, vient de recevoir par le John Sargent, un nouvel assortiment de vêtemens de printemps et d'été, tels que redingotes, vestes et pantalons d'été, noirs, bleus, bruns et verts ; dito en bombazin ; habits et pantalons de la dernière mode ; gilets piqués de fantaisie ; dito blancs ; dito en toile fine ; beaux pantalons de batiste rayée ; nankins ; satins ; poil de chèvre &c. Aussi, de belles chemises, cols et bretelles &c. Les acheteurs sont priés de passer au magasin et d'examiner ces articles.

23 avril

VITRES DE FENETRES.—500 caisses de Vitres de fenêtre, de Baltimore, grandeurs assorties, maintenant en déchargement du brick Hope, à vendre par

23 av-il A. QUERTIER & BOUTIN.

EN débarquement du Tallahassee, de Liverpool, et à vendre par les soussignés ; batistes 7-8 imprimées, mousselines chintz et à chemises, mouchoirs Bretagne et écrues, osnaburgs, toile d'emballage, indiennes de gros, basins, las, coutil, bombazets en couleur, tulles à chemises, draps, velours &c.

5 avril KENNEDY & DUCHAMP.

AVIS.—Tous ceux qui doivent aux soussignés ou qui ont des réclamations contre eux, sont priés ceux qui doivent à la succession de Mr. Bernard Duchamp, ou ont des réclamations contre elle sont priés de venir régler leurs comptes rue Toulouse No. 62, chez Messrs.

4 avril KENNEDY & DUCHAMP.

A VENDRE à bon marché, une petite quantité de chapeaux de Leghorn, de première qualité et de la mode la plus nouvelle, avec rubans pour assortir les chapeaux de paille. S'adresser à

EVERITT.
18 avril rue St. Louis, No. 10.

On demande de suite une bonne domestique de nation, s'adresser à

MDE. GRANET,
16 av rue Royale, en coin de la rue St. Philippe.

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES,

DIXIEME CLASSE.

Le tirage aura lieu à l'Hôtel de Bienvenue, rue de la Commune SAMEDI, 27 avril 1833, à onze heures.

LE BUREAU DES DIRECTEURS est situé, RUE DE LA COMMUNE, VIS-A-VIS L'HOTEL DE VILLE.

GROS LOT

15000 PIASTRES

PROGRESSIF.

1	LOT DE	$ 15,000		$15,000
1	" "	5,000		5,000
1	" "	3,000		3,000
1	" "	2,000		2,000
1	" "	1,014		1,014
5	" "	1,000		5,000
10	" "	600		6,000
100	" "	200		20,000
62	" "	80		4,240
53	" "	40		2,120
100	" "	20		2,100
100	" "	20		2,120
2,007	" "	10		20,070
13,280	" "	5		66,000
16,285	LOTS—Montant à			$159,844

PRIX DES BILLETS.

Billets entier, $5, demi, $2,50, quarts, $1,25. Livets de 24 billets ayant tous les numéros mis dans la main (garantie ne pas tirer moins de 60 piastres, et pouvant tirer les gros lots) coûtent 120. Livets de demis et quarts en proportion.

23 avril LAWTON & MEAD, Directs.

LYCEE DE NEW-YORK.